CODES PRODUIT ET BARÈMES DES ÉCO-PARTICIPATIONS

MODE D'EMPLOI À DESTINATION DES ENTREPRISES



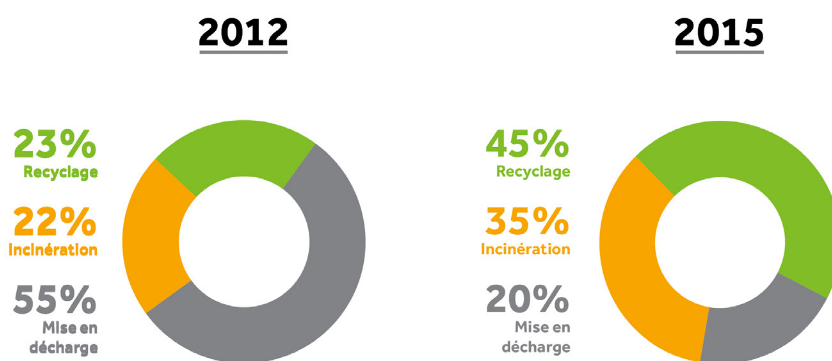
Eco-mobilier Version 1.1 Octobre 2012

INTRODUCTION



Sous l'impulsion de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la **nouvelle filière de collecte et de recyclage** des déchets d'ameublement démarrera en France au quatrième trimestre 2012. Sans équivalent au niveau européen, la vocation de la nouvelle filière est de progresser en matière de collecte et de recyclage et réutilisation du mobilier, de donner la responsabilité de la gestion des déchets d'ameublement aux entreprises concernées, fabricants et distributeurs, afin qu'elles **intègrent dans les phases de conception et de fabrication l'impact écologique de la fin de vie des produits qu'elles mettent sur le marché.**

Eco-mobilier est le nouvel éco-organisme, à **but non lucratif**, créé par des fabricants et distributeurs de mobilier pour prendre en charge ces missions. Eco-mobilier est en cours d'agrément par l'Etat.
Dans un contexte où chaque année près d'un million de tonnes de déchets de mobilier est encore enfoui en décharge en France, le double objectif fixé par les pouvoirs publics aux fabricants et distributeurs, et donc à Eco-mobilier, est ambitieux : détourner ces déchets de la décharge en augmentant la part orientée vers la réutilisation et le recyclage, et atteindre l'objectif de 45% de recyclage/ réutilisation à l'horizon 2015 et de 80% de valorisation fin 2016.



Pour **financer cette transition écologique**, un système d'éco-participations est mis en place. Le 1er mars 2013, tout metteur en marché [1] d'élément d'ameublement devra afficher, en sus du prix du produit vendu, le montant d'éco-participation que devra payer le consommateur pour financer la filière. Ce montant sera reversé à l'identique à Eco-mobilier pour financer la mise en place du recyclage du mobilier en France.

L'objet de ce document est de présenter les modalités de déclaration de mises sur le marché à Eco-mobilier.

[1] Fabricant, importateur, ou revendeur sous sa marque.

QUELQUES NOTIONS DE BASE…

Quels sont les produits concernés ?

Ce sont les meubles et éléments d'ameublement qui offrent une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail et qui entrent dans l'une des 10 catégories définies par l'article R543-240 du Code de l'Environnement.

Pour plus de précisions, se reporter à l'Annexe 2 page 18 – les produits concernés.

Suis-je metteur en marché au sens de la réglementation ?

Vous êtes metteur en marché pour les éléments d'ameublement pour lesquels vous effectuez la 1ère facturation avec TVA française, sauf si vous vendez ceux-ci à un revendeur ou à un donneur d'ordre qui apposera sa marque, dans ce cas ce dernier est le metteur en marché.

Pour plus de précisions, se reporter à l'Annexe 3 page 25 – la mise en marché – définition.

Que doit faire un metteur en marché ?

Un metteur en marché doit :

- Adhérer en ligne à Eco-mobilier sur www.eco-mobilier.fr à partir du 19 novembre 2012
- Afficher l'éco-participation en magasin, catalogues et sur les devis et factures le 1er mars 2013
- Déclarer à Eco-mobilier les quantités d'éléments d'ameublement mises en marché à partir de mars 2013. Pour cela, il doit préparer son système d'information en associant à chaque article un code produit à 11 chiffres. Plus de précisions au Chapitre suivant – la déclaration des produits mis en marché.

Que doit faire un distributeur / vendeur qui n'est pas metteur en marché ?

Un distributeur peut être metteur en marché pour certains produits (en tant qu'importateur ou revendeur sous sa marque), mais pas pour d'autres (les produits qui ne sont pas à sa marque, qu'il achète à des fabricants français ou des importateurs).

Pour tous les produits, y compris ceux pour lesquels il n'est pas metteur en marché, le distributeur doit afficher l'éco-participation supportée pour chaque élément d'ameublement qu'il vend.

Pour les produits pour lesquels le distributeur n'est pas metteur en marché, son fournisseur doit lui transmettre l'information sur l'éco-participation de chaque produit qu'il lui vend. Le distributeur dans ce cas n'a pas de déclaration à faire à Eco-mobilier pour ces produits.

[2] Le format de transmission de cette information se trouve dans le fichier intitulé Outil_bareme_eco-mobilier_v1.0.xls.

LA DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT MISES EN MARCHÉ

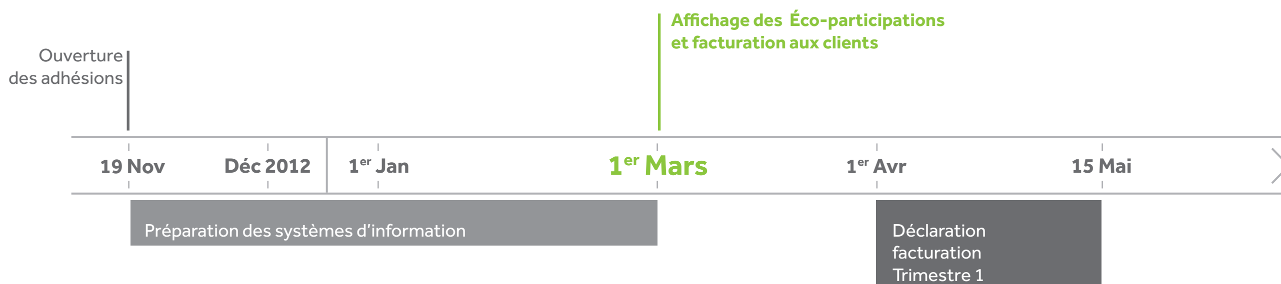
Pourquoi ? A quoi ça sert ?

Les metteurs en marché doivent déclarer à Eco-mobilier, par code produit, le nombre d'unités et les tonnages d'éléments d'ameublement qu'ils mettent en marché. C'est une obligation de l'article R543-254 du Code de l'environnement.
Eco-mobilier doit transmettre ces déclarations à l'Agence de l'environnement (ADEME) qui effectue un suivi de la filière des déchets d'éléments d'ameublement.
Sur la base de ces déclarations, Eco-mobilier facturera les éco-participations aux entreprises.

Quand déclarer ?

Différentes fréquences de déclaration ont été prévues en fonction de la taille du metteur en marché :

- Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires (ventes) mobilier est supérieur à 300 K€ HT : la déclaration et la facturation sont obligatoirement **trimestrielles**, sur la base des quantités réellement mises sur le marché. La déclaration aura lieu au réel au plus tard 30 jours après l'ouverture de la période. La facturation aura lieu le jour suivant la fin de la période de déclaration. Le paiement se fera sous 15 jours.



- Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires (vente) mobilier inférieur à 300 K€ HT mais supérieur à 30 K€ HT : la déclaration et la facturation sont **annuelles**, suivant une option choisie par le déclarant : soit sur une base des quantités réelles d'éléments d'ameublement mis en marché ou soit sur une base forfaitaire, au taux de 1 % HT du CA HT. Le choix d'un paiement forfaitaire par le distributeur ou le fabricant ne l'exonère pas des règles d'application à ses clients du barème d'éco-participation à l'unité de produit. La période de déclaration / facturation /paiement a lieu de janvier à mi-février de chaque année, pour les montants dus au titre de l'année précédente.

- Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires mobilier inférieur à 30 K€ HT: la déclaration et la facturation sont annuelles, sur une base forfaitaire, d'un montant fixe de 300 € HT. Le choix d'un paiement forfaitaire par le distributeur ou le fabricant ne l'exonère pas pour ses factures à ses clients des règles d'application à l'unité de produit du barème d'éco-participation. La période de déclaration / facturation / paiement a lieu de janvier à mi-février de chaque année, pour les montants dus au titre de l'année précédente.

Comment déclarer ?

La déclaration des mises en marché se fait sur l'extranet d'Eco-mobilier, par saisie ou bien par import de fichier xls ou csv.

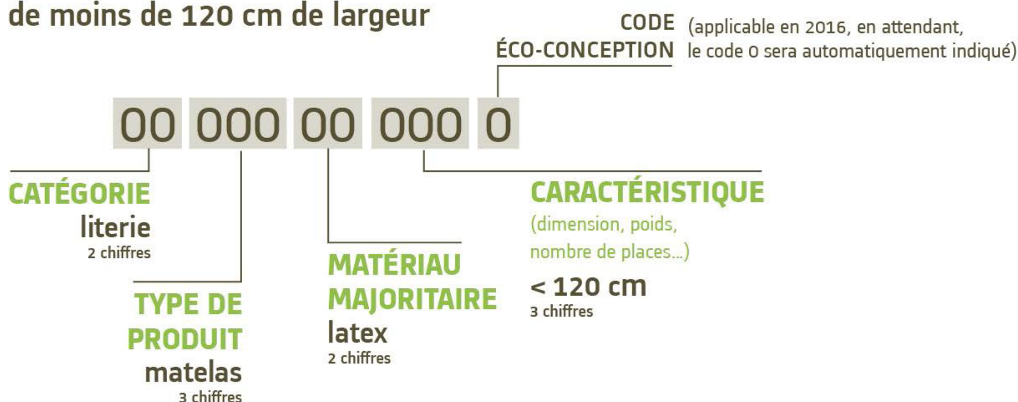
La déclaration se fait selon le format suivant :

CODE PRODUIT	Nombre d'unités mises sur le marché dans la période écoulée	Poids total (tonnes) mis sur le marché dans la période écoulée
000000000000000		
000000000000000		
000000000000000		
000000000000000		
000000000000000		
000000000000000		

Tableau de déclaration des mises sur le marché à Eco-mobilier

Le code produit, à 11 chiffres, est une nomenclature créée par Eco-mobilier pour classer les éléments d'ameublement en fonction de leurs caractéristiques : celles demandées réglementairement pour l'ADEME, et celles nécessaires à la facturation des éco-participations.

Ainsi ce code produit à 11 chiffres est composé de la façon suivante :



- un sous-code Catégorie sur deux positions, qui correspond à celles listées dans le décret du 6 janvier 2012,
- un sous-code Type de produit sur trois positions, qui est sélectionné en fonction de la catégorie,
- un sous-code Matériau[3] sur deux positions, qui est sélectionné en fonction du Type de produit,
- un sous-code Caractéristique sur trois positions, qui est sélectionné en fonction du Type de produit,
- un sous-code Eco-conception, sur une position, par défaut à 0, pour les deux prochaines années.

[3] Il s'agit du matériau majoritaire en poids dans le produit. Pour les matelas, on parle du matériau majoritaire de l'âme. Dans le cas de chaises multi-matériaux, si le metteur en marché ne connaît pas le matériau majoritaire, il est proposé d'indiquer le matériau du piètement, par convention ; dans le cas de tables, le matériau du plateau.

Ces différents sous-codes ainsi qu'un simulateur de codes produits sont **disponibles dans le fichier intitulé Outil_bareme_eco-mobilier_v1.0.xls.**

ECO-MOBILIER - SIMULATEUR DE CODE PRODUIT

		Code:
1 - Choisissez une catégorie:	Literie_marché_domestique	04
2 - Choisissez un type de produit:	015 - Matelas	015
3 - Choisissez un matériau majoritaire en poids:	Latex	10
4 - Choisissez une dimension:	largeur > 120 cm et ≤ 140 cm	011
D'où le code produit:	**04015100110**	
Le montant de l'éco-participation 2013 (€/article mis en marché):	3.344 € HT/article	et son code éco-participation associé: 014
Taux de TVA: 19.6%	4.00 € TTC/article	
Pour information, le code douanier tel qu'il sera transmis à l'ADEME:	9404.21 Matelas : En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	

RESET

Outil simulateur de codes produit Eco-mobilier

A chaque code produit correspond un code éco-participation, à troischiffres, auquel correspond un montant d'éco-participation, pour l'affichage et la facturation de l'éco-participation

Ainsi Eco-mobilier fournit trois tables aux entreprises :

1) Une table de Codes produit, par catégorie, par exemple pour les Sièges (non exhaustif) :

code produit	Libellé code produit
09001010000	Chaise / tabouret en bois
09001020000	Chaise / tabouret en métal
09001030000	Chaise / tabouret en bambou/rotin
09001040000	Chaise / tabouret en osier ou similaire
09001050000	Chaise / tabouret en plastique
09001120000	Chaise / tabouret en autres matériaux
09002010000	Banc en bois
09002020000	Banc en métal
09002030000	Banc en bambou/rotin
09002040000	Banc en osier ou similaire
09002050000	Banc en plastique
09002120000	Banc en autres matériaux
09003000000	Siège 1 place pivotant ajustable en hauteur
09004000010	Pouf, pouf fauteuil, poire…
09004000020	Pouf 2 places…
09004000030	Pouf > 2 places

2) Une table de Codes éco-participation :

Code éco-participation	Montant € HT / article	Montant € TTC / article (TVA à 19.6%)
000	à saisir	à saisir
001	0.008 € HT/uvc	*0.01 € TTC/uvc*
002	0.042 € HT/uvc	*0.05 € TTC/uvc*
003	0.084 € HT/uvc	*0.10 € TTC/uvc*
004	0.125 € HT/uvc	*0.15 € TTC/uvc*
005	0.167 € HT/uvc	*0.20 € TTC/uvc*
006	0.334 € HT/uvc	*0.40 € TTC/uvc*
007	0.418 € HT/uvc	*0.50 € TTC/uvc*
008	0.836 € HT/uvc	*1.00 € TTC/uvc*
009	1.254 € HT/uvc	*1.50 € TTC/uvc*
010	1.672 € HT/uvc	*2.00 € TTC/uvc*
011	2.090 € HT/uvc	*2.50 € TTC/uvc*
012	2.508 € HT/uvc	*3.00 € TTC/uvc*
013	2.926 € HT/uvc	*3.50 € TTC/uvc*
014	3.344 € HT/uvc	*4.00 € TTC/uvc*
015	3.763 € HT/uvc	*4.50 € TTC/uvc*

Les codes éco-participation peuvent être notamment utiles pour l'envoi des informations des fabricants aux distributeurs pour chaque article vendu.

3) Et une table de correspondance Code produit / Code éco-participation

code produit	code Eco-participation
09001010000	005
09001020000	005
09001030000	005
09001040000	005
09001050000	005
09001120000	005
09002010000	008
09002020000	008
09002030000	008
09002040000	008

NB : si certaines entreprises ont dans leurs systèmes d'information le code douanier – qui lui-même n'est pas requis dans les déclarations-, la correspondance Code produit / Code douanier est fournie, à titre d'aide éventuelle à la mise en place des codes produit dans leurs systèmes d'information.

Ces différentes tables sont **disponibles dans le fichier intitulé Outil_bareme_eco-mobilier_v1.0.xls.**

La liste des codes produit n'a pas vocation à être modifiée par Eco-mobilier : la tâche d'assigner un code produit à chaque article est faite au démarrage pour les articles existants, puis à l'enregistrement d'un nouvel article dans le SI d'une entreprise.

Lors des futures mises à jour du barème des éco-participations, Eco-mobilier enverra aux entreprises :

→ Une nouvelle table de codes éco-participation

→ Une nouvelle table de correspondance codes produit / codes éco-participation

Cas des combinaisons de meubles

Certains articles, vendus sous un seul code article, englobent un ensemble de produits Sièges/Literie/Meubles, par exemple un ensemble sommier + matelas, ou bien un ensemble table + chaises.

Pour ces articles, l'éco-participation est égale à la somme des éco-participations qui auraient été appliquées si les produits avaient été vendus séparément :

- L'éco-participation de l'article « sommier + matelas » est égale à la somme de l'éco-participation du sommier + celle du matelas

Les metteurs en marché doivent déclarer à Eco-mobilier les mises en marché de combinaisons de meubles sous le code produit unique 00000000000, et saisir les montants des éco-participations correspondants.

Frontière mobilier / Equipement électrique et électronique

Certains éléments d'ameublement fonctionnent avec de l'électricité, voire sont vendus avec un équipement électrique. La question de la frontière avec la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) se pose.

Il a été établi la règle suivante :

- Si la fonction principale du produit est clairement du mobilier, et que la partie électrique n'a pas vocation à être remplacée facilement par le consommateur au cours de la vie du produit -> le produit doit contribuer uniquement à Eco-mobilier

  Exemples : Lit électrique, fauteuil relaxation électrique

- Si le produit est de type « combinaison d'un meuble et d'un produit électrique remplaçable au cours de la vie du produit » -> le produit doit contribuer à Eco-mobilier ET à un éco-organisme DEEE

  Exemples : Armoire de toilette avec lampe -> Eco-mobilier et Recylum
  Meuble de salon avec TV -> Eco-mobilier et une des trois sociétés agréées pour les DEEE ménagers
  Cuisine avec four électrique -> Eco-mobilier et une des trois sociétés agréées pour les DEEE ménagers

LE BARÈME DES ÉCO-PARTICIPATIONS

Ce barème, applicable du 1er mars au 31 décembre 2013, fait la distinction entre les sièges, la literie, et les meubles. Il est en €/unité de vente.

Les modalités de facturation et d'information aux consommateurs de ces éco-participations font l'objet d'un document distinct, qu'Eco-mobilier publiera prochainement.

L'éco-participation n'est pas une taxe, c'est un élément du prix soumis à TVA. Son taux de TVA applicable suit celui du produit.

Vous trouverez en annexe 1 page 11 des exemples de produits pour bien préciser ce que recouvre chaque ligne des barèmes Sièges et Literie ci-dessous.

SIÈGES

EN COURS D'AGRÉMENT

Eco-participation HT par élément d'ameublement*

TYPE DE PRODUIT	1 place	2 places	Plus de 2 places ou canapé d'angle	Structure sans matelas
Chaise**	0,167 €			
Siège 2 places et plus, non rembourré, y compris chaises-longues		0,836 €	0,836 €	
Siège pivotant ajustable en hauteur	0,418 €			
Siège sans structure (avec textile ou rembourrage)	0,418 €	3,344 €	5,853 €	
Siège articulé / électrique	2,926 €	5,435 €	8,361 €	
Siège non convertible avec assise et dossier rembourrés ou munis de coussins	1,254 €	3,344 €	5,853 €	
Convertible (banquette, clic-clac, et BZ)	2,090 €	4,181 €	7,525 €	2,090 €
Partie de siège, élément de siège en textile ou rembourrage, spécifique à un meuble donné (galette, coussin ...)	0,042 €			

* Le barème d'éco-participation est applicable pour l'année 2013

** Chaise (siège à 1 place, à dossier, sans accoudoirs), chaise avec accoudoirs mais sans assise et dossier rembourrés ou munis de coussins, tabouret et repose-pieds, hors siège pivotant ajustable en hauteur

- 1 place
- 2 places
- Plus de 2 places ou canapé d'angle
- Structure sans matelas

LITERIE

EN COURS D'AGRÉMENT

Eco-participation HT par élément d'ameublement*

TYPE DE PRODUIT	<= 120cm	> 120cm	Autre
Cadre à lattes	1,254 €	2,090 €	
Sommier à lattes	2,090 €	3,344 €	
Sommier tapissier	2,508 €	3,344 €	
Tout matelas, y compris matelas pliable	1,672 €	3,344 €	
Sommier relaxation mécanique / électrique	4,181€		
Sommier bébé, sommier futon, sommier fagot, surmatelas et matelas bébé			0,836€

* Le barème d'éco-participation est applicable pour l'année 2013

MEUBLES

EN COURS D'AGRÉMENT

Eco-participation HT par élément d'ameublement*



TYPE DE PRODUIT (tout type de meuble)	
0 kg à 0.5 kg exclu	0,008 €
0.5 kg à 1 kg exclu	0,042 €
1 kg à 2 kg exclu	0,084 €
2 kg à 5 kg exclu	0,125 €
5 kg à 10 kg exclu	0,334 €
10 kg à 20 kg exclu	0,836 €
20 kg à 30 kg exclu	1,254 €
30 kg à 40 kg exclu	1,672 €
40 kg à 60 kg exclu	2,090 €
60 kg à 100 kg exclu	3,763 €
100 kg à 150 kg exclu	6,689 €
150 kg à 200 kg exclu	8,361 €
200 kg à 250 kg exclu	10,870 €
250 kg à 300 kg exclu	15,050 €
A partir de 300kg : 4,181€ par tranche de 100 kg supplémentaire	



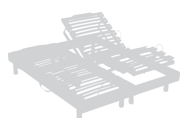
* Le barème d'éco-participation est applicable pour l'année 2013

NB : la quincaillerie et les plans de travail doivent appliquer le barème Meubles.

ANNEXE 1

DÉTERMINER LE MONTANT DES ÉCO-PARTICIPATIONS DES PRODUITS

On distingue 3 grandes familles de mobilier :
Sièges - Meubles - Literie



Pour les sièges et la literie le montant d'Éco-participation est défini selon les dimensions du produit

Pour les meubles, le montant de l'Éco-participation est défini selon le poids du produit

À chaque montant d'Éco-participation correspond un code à insérer dans les systèmes d'information des entreprises pour faciliter le calcul, l'affichage et la facturation de l'Éco-participation du metteur en marché (fabricant, importateur, distributeur revendant sous sa marque) jusqu'au consommateur.

EXEMPLE DE LA NOMENCLATURE DÉTAILLÉE

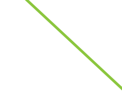
Libellé des produits



Code Éco-participation



Éco-participation HT



CANAPÉ 2 PLACES **014 / 3,344 €** HT

Siège non convertible avec assise **et** dossier rembourrés ou munis de coussins

Canapé, méridienne, balancelle de jardin avec coussins






Exemples de produits

SIÈGES

CHAISE **005 / 0,167€** HT

Siège à 1 place, à dossier, sans accoudoir

+

Siège avec accoudoir **mais** qui n'a pas à la fois l'assise **et** le dossier rembourrés **ou** munis de coussins

+

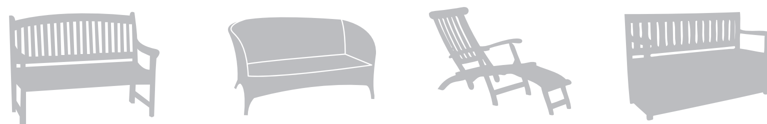
Tabouret et repose-pieds

NB : hors siège pivotant ajustable en hauteur



BANC ET CHAISE LONGUE **008 / 0,836€** HT

Siège 2 places et plus, siège 1 place long, sans aucun rembourrage ni coussin
Banc, chaise-longue, certains canapés de jardin...



SIÈGE PIVOTANT **007 / 0,418€** HT

Siège pivotant ajustable en hauteur
Fauteuil de bureau, chaise dactylo...



POUF 1 PLACE **007 / 0,418€** HT

Siège sans structure, en textile ou rembourrage
Pouf, pouf fauteuil, poire, certaines chauffeuses



SIÈGE SANS BÂTI 2 PLACES

014 / 3,344€ HT

Siège sans structure, en textile ou rembourrage



SIÈGE SANS BÂTI PLUS DE 2 PLACES

018 / 5,853€ HT

Siège sans structure, en textile ou rembourrage
Canapé d'angle



COUSSIN

002 / 0,042€ HT

Élément de siège en textile ou rembourrage spécifique à un meuble donné
Galette, coussin...



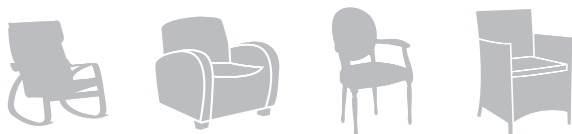
FAUTEUIL

009 / 1,254€ HT

Siège non convertible avec assise **et** dossier rembourrés
ou munis de coussins

Fauteuil, chauffeuse, fauteuil cabriolet, angle de canapé vendu séparément

NB : hors chaise et siège pivotant,
hors méridienne



CANAPÉ 2 PLACES

014 / 3,344 € HT

Siège non convertible avec assise **et** dossier rembourrés
ou munis de coussins

Canapé, méridienne, balancelle de jardin avec coussins

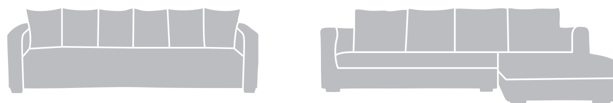


CANAPÉ PLUS DE 2 PLACES

018 / 5,853€ HT

Siège non convertible avec assise **et** dossier rembourrés ou munis de coussins

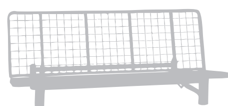
Canapé d'angle



STRUCTURE CONVERTIBLE

011 / 2,090€ HT

Structure sans matelas,banquette, clic clac, BZ



CONVERTIBLE 1 PLACE

011 / 2,090€ HT

Banquette, clic clac, BZ



CONVERTIBLE 2 PLACES

016 / 4,181€ HT

Banquette, clic clac, BZ



CONVERTIBLE PLUS DE 2 PLACES

020 / 7,525€ HT

Banquette, clic clac, BZ ou canapé d'angle



FAUTEUIL RELAXATION 1 PLACE — 013 / **2,926€** HT

Siège articulé ou électrique



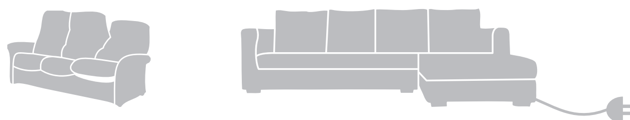
CANAPÉ RELAXATION 2 PLACES — 017 / **5,435€** HT

Canapé articulé ou électrique



CANAPÉ RELAXATION PLUS DE 2 PLACES — 022 / **8,361€** HT

Canapé articulé ou électrique



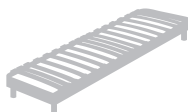
PARTIE DE SIÈGE — 002 / **0,042€** HT

Roulette, accoudoir...

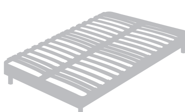


LITERIE

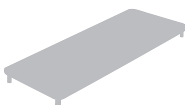
SOMMIER À LATTES <= 120 cm 009 / **1,254€** HT



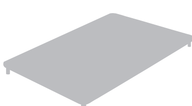
SOMMIER À LATTES > 120 cm 011 / **2,090€** HT



SOMMIER TAPISSIER <= 120 cm 012 / **2,508€** HT



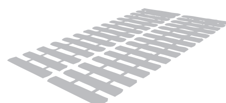
SOMMIER TAPISSIER> 120 cm 014 / **3,344€** HT



SOMMIER (AUTRE) 008 / **0,836€** HT

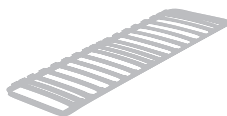
Sommier bébé, sommier futon, sommier fagot



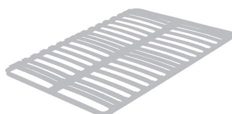


Libellé des produits	Code Éco-participation / Éco-participation HT

CADRE À LATTES <= 120 cm — **009 / 1,254€ HT**

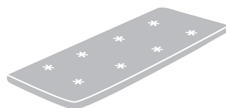


CADRE À LATTES > 120 cm — **011 / 2,090€ HT**

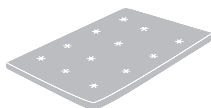


MATELAS ≤ 120 cm — **010 / 1,672€ HT**

Y compris matelas pliable



MATELAS > 120 cm — **014 / 3,344€ HT**



MATELAS (AUTRE) — **008 / 0,836€ HT**

Surmatelas et matelas bébé





ANNEXE 2

LES PRODUITS CONCERNÉS

L'article R 543-240 du Code de l'environnement précise les éléments d'ameublement concernés par la filière :

« On entend par « éléments d'ameublement » les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail et qui figurent sur une liste fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie. »

Ces éléments d'ameublement doivent relever d'au moins une des catégories suivantes :

- 1° Meubles de salon/ séjour/ salle à manger ;
- 2° Meubles d'appoint ;
- 3° Meubles de chambres à coucher ;
- 4° Literie ;
- 5° Meubles de bureau ;
- 6° Meubles de cuisine ;
- 7° Meubles de salle de bains ;
- 8° Meubles de jardin ;
- 9° Sièges ;
- 10° Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité.

Eco-mobilier, en lien avec les fédérations de metteurs sur le marché, a produit une liste d'exemples de produits inclus et exclus pour chaque catégorie, ci-après.

Eco-mobilier est l'éco-organisme de :

- Tous les produits literie, qu'ils soient destinés aux particuliers ou aux professionnels
- Les sièges et les meubles ménagers ou mixtes.

La définition de mobilier « ménager ou mixte» est particulière au décret. On le définit comme tout ce qui ne relève pas du mobilier professionnel, qui lui-même comprend :

- Le mobilier qui par nature n'est pas destiné aux particuliers (exemples : banque de présentation, sofa 10 places pour espace d'accueil des entreprises...)
- Le mobilier mixte, qui par nature peut être utilisé par des particuliers ou des entreprises (exemple : mobilier de bureau) mais qui est vendu par un circuit dit « exclusivement professionnel », auquel les particuliers n'ont pas accès (exemples : UGAP, vente directe du fabricant à l'utilisateur professionnel).

Tous les produits qui ne remplissent pas l'une de ces deux conditions sont dits ménagers ou mixtes, et doivent être déclarés à Eco-mobilier.

La liste des types de produits professionnels et des circuits exclusivement professionnels est en cours d'élaboration, et sera diffusée aux metteurs en marché prochainement, afin qu'ils puissent déclarer à Eco-mobilier les éléments d'ameublement ménagers ou mixtes.

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES / Salon Séjour Salle à manger (sauf sièges)	Argentier	Abat-jour
	Armoire	Aquarium
	Bahut bas, bahut haut	Boîte de rangement facilement transportable par une personne et non munie de pieds
	Bar	Cadre
	Bibliothèque	Couverture
	Bibus	Luminaires
	Bloc ensemble living	Panier
	Bout de canapé	Plaid
	Buffet	Porte coulissante de séparation de pièces
	Caisson	Rail pour rideaux
	Chiffonier	Rideau
	Confiturier	Serre-livres
	Console	Store
	Console murale TV/Hi-fi	Tapis
	Desserte	Tissu
	Etagère	Tringle à rideaux
	Etagère à chapeaux	
	Etagère caisson	
	Etagère murale	
	Façade de placard (coulissante, pliante ou pivotante)	
	Façade porte	
	Façade tiroir	
	Guéridon	
	Lingère	
	Meuble d'aquarium	
	Meuble range CD/DVD	
	Meuble téléphone	
	Meuble TV-HIFI-VIDEO	
	Porte manteau sur pied/au sol	
	Réhausse TV	
	Repose-pieds	
	Table, table basse	
	Tables gigognes	
	Tablette/étagère à caisson	
	Tiroir à caisson	
	Vaisselier, haut de vaisselier	
	Vitrine	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES d'appoint (sauf sièges)	Bout de canapé	Cadre
	Console	Crochet
	Etagère	Patère
	Etagère à chapeaux	Porte-manteaux mural
	Guéridon	Porte-parapluies
	Porte-manteaux sur pied	
	Table basse	
	Tables gigognes	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES chambre à coucher (sauf sièges)	Armoire	Abat-jour
	Armoire-lit	Boite de rangement facilement transportable à 1 élément de rangement
	Bac à rangement à roulettes	Cintre
	Cadre de lit, tête de lit	Couette
	Caisson	Linge de lit
	Cantine métallique	Luminaires
	Coffre	Miroir vendu seul non intégré à un élément de rangement
	Coiffeuse	Moustiquaire
	Commode	Oreiller
	Console	Panier
	Dressing	Sac de couchage
	Etagère (au sol, murale…)	
	Façade porte	
	Façade tiroir	
	Lit d'appoint	
	Lit de camp	
	Lit pliant	
	Lit pont	
	Lit relevable	
	Lit rétractable	
	Malle	
	Meuble de rangement	
	Paravents	
	Penderie	
	Pont	
	Portant	
	Semainier	
	Sommier motorisé	
	Structure de rangement, y compris en tissu	
	Structures de lit (superposés ou non)	
	Table	
	Table à langer	
	Table de chevet	
	Tablette	
	Tablette/étagère à caisson	
	Tiroir à caisson	
	Tiroir, bloc tiroir	
	Valet	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
LITERIE (sommier et matelas)	Cadre à lattes	Linge de lit
	Matelas	Oreillers
	Sommier à lattes	
	Sommier bébé	
	Sommier fagot	
	Sommier futon	
	Sommier relaxation électrique	
	Sommier relaxation mécanique	
	Sommier tapissier	
	Surmatelas	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES de bureau (sauf sièges)	Armoire de bureau	Corbeille à courrier
	Bibliothèque	Corbeille murale
	Bloc tiroir à roulettes	Organiseur de tiroir
	Bureau	Panier à journaux
	Caisson de rangement	Panneau en liège
	Colonne	Range-câble destiné à être fixé sur un meuble
	Etagère	
	Etagère de bureau	
	Meuble classeur	
	Meuble de séparation	
	Plateau de bureau	
	Plateau de table	
	Secrétaire	
	Support pour unité centrale d'ordinateur	
	Sur-meuble bureau	
	Table de réunion	
	Table pour ordinateur portable	
	Tableau blanc pour affichage (professionnel)	
	Tablette murale	
	Tréteaux	
	Vitrine	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES de salle de bain (sauf sièges)	Armoire murale	Abattant WC
	Bloc miroir (armoire de toilette)	Caillebotis
	Bloc tiroir à roulettes	Corbeille panier à linge
	Bloc tiroir au sol	Coupelle accessoire de salle de bain
	Caisson, tous types	Crochet
	Etagère	Eléments de plomberie
	Etagère murale d'appoint	Etagère de douche
	Façade porte, tiroir	Kit WC
	Meuble haut, bas, colonne	Miroir
	Sous-lavabo	Patère
	Table	Plan-vasque
	Tablette murale salle de bain	Porte-brosse-à-dents
	Tiroir à caisson	Porte-rouleaux WC
		Porte-savon
		Porte-serviettes
		Sac à linge
		Sanitaires
		Séchoir mural à linge
		Table à repasser

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES de jardin	Bar de jardin	Barbecue
	Desserte de jardin	Caillebotis
	Guéridon de jardin	Panneaux de clôture de jardin
	Table basse de jardin	Parasol
	Table de camping	Porte-plantes à roulettes
	Table de jardin	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
MEUBLES de cuisine (sauf sièges)	Buffet, vaisselier	Amortisseur pour porte
	Cache-lumière	Assiettes
	Caisson (tous types)	Bac à compost
	Corniche	Bac à roulettes
	Crédence	Casier à épices
	Desserte	Corbeille
	Développé de tiroir	Couverts
	Escabeau solidaire d'un meuble	Dévidoir (de papier absorbant, papier aluminium, film alimentaire ou autre)
	Etabli, billot	Distributeur de sacs plastiques
	Etagère à épices	Egouttoir
	Etagère murale d'appoint	Electroménager
	Façade	Eléments de plomberie
	Façade de lave-vaisselle	Escabeau isolé
	Fileur	Evier
	Ilot de cuisine	Marche-pied isolé
	Joue de finition	Organiseur de tiroir
	Marche-pied solidaire d'un meuble	Panière à pain
	Meuble de cuisine	Panneau mural
	Meuble de tri	Planche à découper
	Meuble hotte	Poubelle
	Meuble évier	Range-assiettes
	Meuble micro-ondes	Range-couverts
	Meuble range-bouteilles	Séparateur tiroir
	Meuble haut, bas, colonne	Tapis de tiroir
	Plan de travail	Vaisselle
	Plateaux de table	
	Plinthe	
	Socle au sol pour caisson	
	Terminal haut ou bas	
	Tiroir	

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
SIÈGES (rembourrés ou non) **et leurs élements**	Bain de soleil	Appui-tête
	Balancelle	Carreau de chaise
	Balancelle de jardin	Coussin d'appoint **
	Banc	Coussin de bain-de-soleil **
	Banc de jardin	Coussin de fauteuil **
	Banquette	Coussin de repose-pieds **
	Bout de canapé de jardin	Coussin vendu séparément
	Canapé	
	Canapé de jardin	
	Chaise	
	Chaise de jardin	
	Chaise longue fixe de jardin	
	Chaise longue pliante de jardin	
	Chauffeuse	
	Coussin d'assise ou de dossier *	
	Coussin de bain de soleil *	
	Fauteuil de jardin	
	Hamac de jardin	
	Housse de canapé *	
	Housse de canapé convertible *	
	Housse de canapé convertible de jardin *	
	Housse de canapé fixe de jardin *	
	Housse de chaise de jardin *	
	Housse de fauteuil de jardin *	
	Matelas de jardin	
	Méridienne	
	Méridienne de jardin	
	Meuble hamac	
	Partie de siège: accoudoir	
	Partie de siège: assise	
	Partie de siège: piètement	
	Partie de siège: roulettes	
	Pouf, poire, coussin au sol	
	Repose-pieds	
	Siège articulé électrique	
	Siège articulé mécanique	
	Siège de camping	
	Siège transformable en lit, convertible	
	Support hamac de jardin	
	Tabouret	

* spécifiquement conçu pour un meuble donné
** non spécifique à un meuble donné

CATÉGORIE	EXEMPLES DE PRODUITS **INCLUS**	EXEMPLES DE PRODUITS **EXCLUS**
PARTIES DE MEUBLES	Parties de structure modulaire pour meubles de rangement de garage	
	Plateau de table	
	Raccord de meubles modulaires	
	Rangement coulissant pour caisson	
	Tablette additionnelle pour meuble de rangement	
	Tréteaux	
	Toute quincaillerie spécifiquement destinée à être utilisée sur un meuble, par exemple:	**Toute quincaillerie non spécifiquement destinée à être utilisée sur un meuble, par exemple:**
	- boutons et poignées de meubles - charnière invisible - charnières pour ameublement - compas pour meubles - crémaillère - équerres et pattes d'ameublement - loquetaux - pieds métal, bois, pour caisson, table, lit... - rails, coulisses à tiroirs - tourillons - vis spécifiquement destinées à l'ameublement (vis de liaison, vis auto-tourillonnante...)	- accessoires patins embouts - cadenas - pentures - poignées intérieures - quincaillerie bâtiment - roulettes - serrures - tringles - verrous à boutons - vis, clous sauf spécifiquement destinés à l'ameublement
	Certains panneaux/tablettes/plans de pose vendus seuls en magasin: - Toute la tabletterie et les plans de pose et/ou de travail: > en bois massif, > en panneaux à base de bois avec a minima 1 chant, > en métal, plastique, résine, verre, granite, ou ardoise, etc. **Sous réserve qu'ils respectent a minima un des critères ci-dessous:** - largeur ou profondeur jusqu'à 65 cm inclus et épaisseur entre 12 et 40 mm inclus - produits vendus avec de la quincaillerie type équerres, etc.	**Certains panneaux vendus seuls en magasin:** - Panneaux OSB - Panneaux contreplaqués - Autre panneaux de largeur ou profondeur strictement supérieure à 65 cm ou d'épaisseur strictement inférieure à 12 mm ou supérieure à 40 mm

ANNEXE 3

LA MISE EN MARCHÉ DÉFINITION

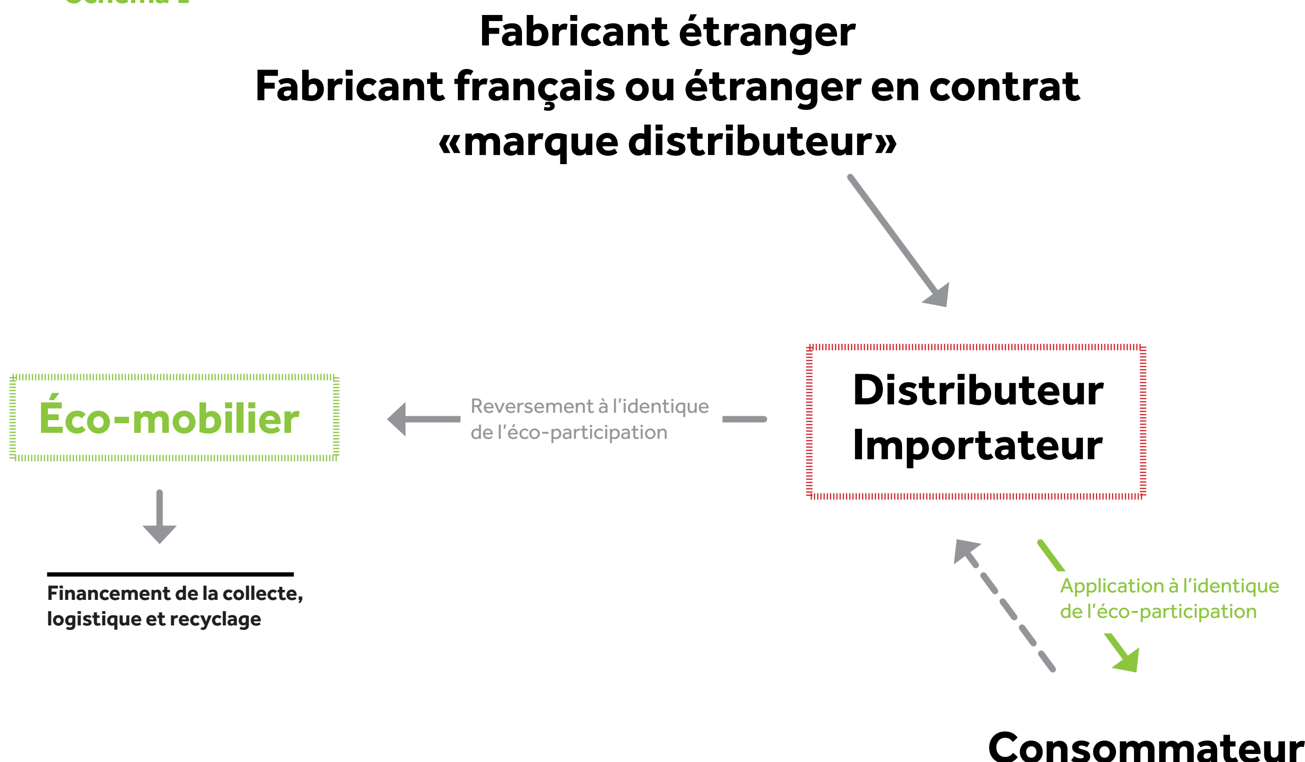
Mise en marché nationale

Le décret introduit la notion de territoire national : l'obligation concerne toute personne qui met « pour la première fois sur le marché national des éléments d'ameublement soit destinés à être cédés à titre onéreux ou gratuit à l'utilisateur final, quelle que soit la technique de cession, soit utilisés directement sur le territoire national » (Art. 543-242). C'est ainsi la première facturation faite avec application de la TVA française qui identifie le metteur sur le marché. Les metteurs sur le marché pratiquant la vente à distance sont ainsi également concernés.

Les éléments d'ameublement vendus en France mais qui sont ensuite ré-exportés, étant ainsi mis sur le marché français au sens du décret mais mis au rebut hors du territoire national, ne sont pas concernés par l'obligation de contribution à la filière. Eco-mobilier prévoit dans ce cas de figure un remboursement des montants de contribution correspondants auprès des exportateurs, sous réserve de la présentation des justificatifs adéquats de la part des entreprises concernées.

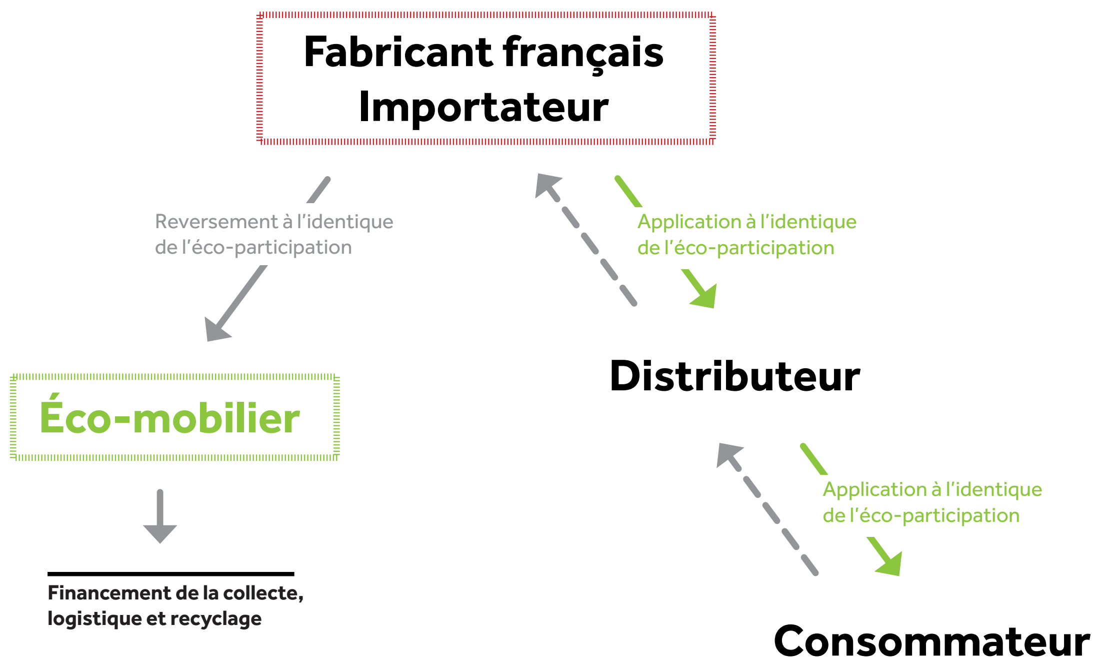
Les metteurs sur le marché concernés par la nouvelle obligation sont multiples. Sont considérés comme metteurs sur le marché :

Schéma 1



Metteur en marché donc adhérent à Éco-mobilier

Schéma 2




Metteur en marché donc adhérent à Éco-mobilier

Eco-mobilier

0 811 69 68 70
contact@eco-mobilier.fr
www.eco-mobilier.fr